

JULIEN DAYER
COLLABORATEUR

FRANÇAIS, ANGLAIS, ALLEMAND, SUISSE ALLEMAND, ESPAGNOL

JULIEN.DAYER@BOREL-BARBHEY.CH
+41 22 707 18 00



EXPERTISE

Julien Dayer conseille une clientèle privée et institutionnelle, en droit bancaire et financier, avec un accent particulier sur les aspects réglementaires et contractuels relatifs aux services et produits financiers.

Son expertise couvre notamment les domaines de la gestion de fortune, des placements collectifs de capitaux et de l'insolvabilité bancaire.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Banque et Finance

Établissements Financiers · Autorisations · Réglementation des services financiers · Enforcement · Financement · Fintech · Investigations

Corporate - M&A

Private equity & venture capital · Fusions et acquisitions

Contentieux et Arbitrage

Criminalité économique

EXPÉRIENCES

- Depuis 2025 : Collaborateur chez Borel & Barbey
- 2023 - 2025 : Avocat stagiaire dans une Étude d'avocats à Genève
- 2022 - 2023 : Stagiaire juridique auprès de l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

FORMATION

- 2025 : Barreau de Genève
- 2023 : Certificat de spécialisation en matière d'avocature, Université de Genève, École d'avocature
- 2022 : Master en droit, Université de Fribourg
- 2020 : Bachelor en droit, Université de Fribourg

ASSOCIATIONS

- Ordre des Avocats de Genève (ODAGE)
- Fédération Suisse des Avocats (FSA)



PUBLICATIONS _____

2026 :

- « FINMA has published Guidance 01/2026 on the custody of crypto-based assets », 13 janvier 2026 (avec Maria Oberlin-Chiriaeva et Marc Freymond)

2025 :

- « The Swiss Federal Council launches a consultation aiming at advancing Swiss crypto and stablecoin regulation », 27 octobre 2025 (avec Maria Oberlin-Chiriaeva et Marc Freymond)
- « The Swiss Federal Administrative Court has annulled FINMA's Decision on Credit Suisse AT1 Bonds (B-2334/2023) », 14 octobre 2025 (avec Nicolas Piérard et Maria Oberlin-Chiriaeva)
- « Swiss Parliament adopts motion on dividend and executive pay rules at systemically important banks », 14 octobre 2025 (avec Maria Oberlin-Chiriaeva)
- « Swiss Supreme Court Clarifies Self-Incrimination Protection in FINMA Proceedings », août 2025 (avec Maria Oberlin-Chiriaeva)
- « Swiss Supreme Court clarifies the burden of proof in the context of liquidated damages clauses », 18 juin 2025 (avec Pierre Turrettini et Viviana Cibelli)
- « International Administrative Assistance between Regulators – SFAC Confirms FINMA Practice », juin 2025 (avec Maria Oberlin-Chiriaeva)